
**MAIRIE DE
CUXAC CABARDES
11390**
-----**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2023**

Séance du Conseil Municipal du trois juillet deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CUXAC-CABARDES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIFFE Paul, Maire.

Présents : GRIFFE Paul, BOUISSET Jean-Pierre, FARELLA Madeleine, MENNEBOO Françoise, GIOVANNANGELI Marie-Laure, FERRER Jean-Baptiste, Nicole LERDUNG, RUIZ Marie-Françoise, Claude DELMAS et COMPEYRE Géraldine.

Absent excusé : BORREL Laurent

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUISSET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00. Il demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion de la commune à la compétence territoires intelligents et usages numériques du SYADEN. Accord du CM

1°) Procès-verbal du conseil municipal du 09 mai 2023.**2°) Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'ancienne gendarmerie.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une consultation a été faite pour rechercher un architecte pour les travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie en 2 logements sociaux et un gîte d'étape. Plusieurs architectes ont été contactés, une seule proposition a été reçue. Il s'agit de Philippe LACROIX architecte à ROQUEFEUIL qui a travaillé sur des projets similaires et dont le dossier de référence fait part de son expérience en la matière. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre desdits travaux à l'architecte Philippe LACROIX avec un pourcentage de rémunération de 9% du coût de l'opération H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

3°) Demande de subventions**- Goutarende, Village du Cheval**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Goutarende, Village du cheval pour une aide financière pour participer aux championnats de France à Lamotte Beuvron. Il présente au conseil les documents fournis pour justifier la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023
- DECIDE d'accorder une subvention de 600 euros (six cent euros) à l'association Goutarende, Village du cheval
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer

- ASP11

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association pour le développement des soins palliatifs dans l'Aude. Il précise que cette association fait partie de la liste des bénéficiaires des subventions annuelles mais que la demande a été reçue après le vote du budget.

Il présente au conseil les documents fournis pour justifier la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023

- DECIDE d'accorder une subvention de 100 euros (cent euros) à l'association ASP Aude
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer
- **Ecole**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçu de l'école pour un projet en lien avec la musique pour la rentrée de septembre. Le conseil municipal considérant qu'il soutient déjà la coopération scolaire au titre de la subvention annuelle, qu'il a financé une partie du projet Mémoire, que le projet n'est pas encore avancé, ne souhaite pas attribuer de subvention pour ce projet musical.

4°) Convention de servitude ENEDIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de desserte et alimentation du réseau électrique, route de la forêt vont être réalisés par ENEDIS. Les travaux envisagés doivent emprunter la propriété de la commune cadastrée C n°202. Pour que les travaux puissent être réalisés, l'accord de la commune doit être donné à ENEDIS et une convention de servitudes doit être signée. Monsieur le Maire fait lecture de la convention et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux de desserte et alimentation du réseau électrique. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

5°) Convention Fourrière

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec la commune de Conques sur Orbriel, qui arrive à échéance le 15 juillet 2023, pour autoriser la commune à utiliser le service délégué de la fourrière pour véhicules automobiles et autres. Monsieur le Maire fait lecture de la convention qui prendra effet à compter à la date de la signature, en précise les conditions financières et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- CONSIDERANT la nécessité d'avoir un service de fourrière pour véhicules automobiles et autres,
- ACCEPTE les termes de la convention avec la commune de Conques sur Orbriel
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

6°) Adhésion à la compétence territoires intelligents et usages numériques du SYADEN - Eclairage public connecté.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Cuxac-Cabardès ambitionne de bénéficier pour ses propres besoins des services numériques et offres optimisées que permettent l'utilisation des réseaux publics très haut débit et bas débit au sein de la commune ainsi que des services mutualisés que propose le SYADEN pour la structuration des usages du numérique et des territoires intelligents. Ces services peuvent notamment recouvrir l'accès à internet en un point mutualisé, à la téléphonie fixe ou mobile à l'échelle pertinente, à la cyber sécurité, au réseau de vidéoprotection, à la connectivité des objets et services publics (capteurs...) pour les bâtiments, la gestion de l'eau ou l'éclairage public connectés et, à la gestion, au stockage et à la sécurisation des données...

Au-delà des compétences relatives à la distribution publique d'énergie électrique, à l'éclairage public, à la transition énergétique, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou au déploiement du très haut débit, de nouveaux services liés aux « territoires intelligents », notamment dans les domaines des usages numériques, utilisant les supports, infrastructures et réseaux publics de télécommunications et d'énergies, et s'appuyant sur les objets connectés, ou une gestion structurée et sécurisée de la donnée publique, se mettent en place au sein du SYADEN.

Dans la perspective de la mise en œuvre des « territoires intelligents », le SYADEN s'engage dans la mise à disposition de son expertise mutualisée et de son ingénierie au profit de ses collectivités membres. A cet effet, le syndicat peut conduire des études, accompagner les territoires, organiser des achats groupés et performants et gérer des services, investir et conclure des partenariats concourant au développement des innovations et usages numériques.

A ce titre, dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence territoires intelligents auprès des collectivités audoises, le SYADEN a besoin de s'appuyer sur des collectivités motrices pour porter techniquement des services innovants pour le compte de celles-ci dans le domaine du pilotage et de l'éclairage public connecté sur certains secteurs communaux.

Ce programme **d'éclairage public connecté** porté par le SYADEN, à destination des communes rurales et soutenu par l'Etat au titre du programme FACE transition énergétique et solutions innovantes, s'inscrit dans la démarche *Symphonie* labellisée « Territoire Intelligent et Durable ».

En juillet 2022, la commune Cuxac-Cabardès a manifesté l'intérêt de participer à un programme pour des solutions d'éclairage public intelligent suite à une consultation via un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) initié par le SYADEN.

Il est en particulier prévu la mise en **place de détecteurs de présence et la pose d'instruments de pilotage** permettant de réguler l'intensité de l'éclairage public en fonction du passage d'utilisateurs sur une plage horaire.

Les équipements posés et connectés au patrimoine communal d'éclairage public liés à cette opération innovante seront mis à disposition de la commune et maintenus en état de bon fonctionnement sous la responsabilité du SYADEN durant 3 ans. Cette opération donnera lieu à des sessions de formation relatives à la bonne utilisation des équipements.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN n°2022-88 en date 18 octobre 2022, le plan de financement proposé sera le suivant, étant précisé que les travaux de détection ne pourront pas excéder 25 000€ HT par commune :

THÈME	PARTICIPATION SYADEN	PARTICIPATION COMMUNE
DÉTECTION	50%	50%
TÉLÉGESTION – PILOTAGE ARMOIRE	100%	0%

Au regard de ces différents éléments d'appréciation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager au sein du SYADEN pour accéder aux usages du numérique dans une optique innovante et d'optimisation de l'utilisation de l'éclairage public communal concourant à développer les territoires connectés et intelligents.

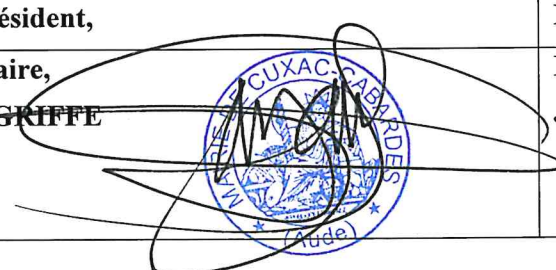
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'adhésion à la compétence territoires intelligents et usages numériques mise en place par le SYADEN pour accéder notamment au service de l'éclairage public connecté suite à la manifestation d'intérêt de la commune pour bénéficier de ce programme ;
- APPROUVE le plan de financement et les modalités de mise en œuvre du service exposés ci-dessus au sein de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- JB FERRER expose les difficultés à mettre la ligne téléphonique au cabinet médical (ex foyer de la roque) Il est en contact avec orange pour trouver une solution
- F MENNEBOO fait part des problèmes de réseau téléphonique mobile au hameau
- G COMPEYRE : utilisation de l'ancienne école maternelle par le centre de loisir, préciser date pour prévenir les dames de la couture

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30

Le Président,	Le Secrétaire de Séance
Le Maire, Paul GRIFFE  	Le Premier-Adjoint au Maire, Jean-Pierre BOUISSET 